
LIBRARY·CHICAGO

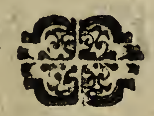
1Bey 21ᵒ. Carl in 12. 3

LE PETIT DV MOVLIN

NOVVELLEMENT apparu au monde.

Ou escrit du sieur Frizon à M. Forgemont Docteur en Theologie touchant le Tableau de mensonge de Rayneual, contre la Descouuerte dudit sieur Forgemont.

Item touchant la Preface ou Epistre du Bouclier de du Moulin Ministre du village de Charenton.



A PARIS,
Chez IACQVES BARROYS, demeurant ruë S. Iacques, à l'enseigne de l'Imprimerie de taille-douce au dessus de S. Benoist.

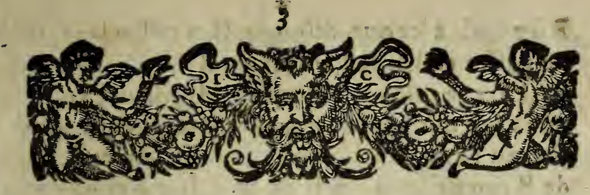
M. DC. XIX.
Auec Approbation & Permission.

APPROBATION.

Nous soubssignez Docteurs en Theologie de la faculté de Paris, certifions auoir leu le liure intitulé, Le petit du Moulin nouuellement apparu au monde, *auquel n'auons rien trouué contraire à la Religion Catholique Apostolique & Romaine, ains iugeons deuoir estre mis au iour, pour destruire l'erreur. Faict à Paris ce 22. d'Auril, 1619.*

De Raconis.

Lambert.



LE PETIT DV MOVLIN nouuellement apparu au monde.

Ou escrit du sieur Frizon à M. Forgemont Docteur en Theologie, touchant le Tableau de mensonge de Rayneual, contre la Descouuerte dudit sieur Forgemont.

Item touchant la Preface ou Epistre du Bouclier de du Moulin ministre du village de Charenton.

MONSIEVR ET SINGVLIER AMY, Vostre grande vertu, & excellent sçauoir est le diamant & la fueille au chaton de la bague & du rond de l'amitié, que les gens de bien vous portent: C'est pourquoy ie n'estime pas à petite faueur d'estre chery de vous, en suitte dequoy ie vous aduertiray que ces iours passez tomba casuellement en mes mains vn liure composé contre vous, ou plustost contre la doctrine œcumenique de l'Eglise Catholique, au frontispice duquel i'ay leu ceste deuise en grosses capitales, LE TABLEAV DE MENSONGE, dont l'autheur est vn Escuyer qu'on appelle Le petit du Moulin sieur de

Rieneual, à ce que disoit vn Courtisan la sepmaine passée en l'antichambre du Roy, à S. Germain en Laye; à quoy ie repliquay, Monsieur, vous alterez son nom de quelques lettres, vous voulez rire en l'anagrame, il se qualifie Escuyer & sieur de Raineual, non pas Rieneual. Ie croys que vous l'appellez Le petit du Moulin, en consideration qu'il suit en tout & par tout le trac & les pas du Moulin son maistre, faisant à guise de certains predicateurs, qui vont imitãt la voix, les gestes, le port, le proceder au discours d'autres plus grands & renommez Predicateurs, & sont baptisez du surnom de celuy duquel ils sont Ethologues. Ce petit du Moulin pinse mieux la chanterelle, à ce que l'on dict, d'vn luth, qu'il ne fait le bourdon & la grosse corde de Theologie, & nonobstant il veut faire du Docteur, & sembler vn Pierre Lombard maistre des Sentences, ou vn Scotus le subtil, ou vn Alexandre Ales l'irrefragable, ou vn S. Thomas le Docteur Angelique, & neantmoins ne sçait que la simple gamme.

Ie vous diray, Monsieur, que i'ay pris patience en la lecture de son libelle, lequel est composé de trois R. l'vn Latin, l'autre Grec, & le trosiesme Hebrieux r. ρ. ר. *errores.*

R. habet Ausonium liber ille, habet atque Pelasgum
R. habet Hebræum, prætereáque nihil.

Et de fait il est ignorant de tout point au fait de Theologie, & nonobstant il a osé entreprendre la Response & Replique du liure que vous auez fait imprimer depuis peu, intitulé La descouuerte des fausses consequences des Ministres de la pretenduë Religion reformee, qui enserre & contient

ſoixante fueilles, & preſques toutes les matieres des controuerſes compriſes en cent quatre vingts deux Chapitres, auſquels il a cuidé ſatisfaire en ſe propoſant dix huict propoſitions diametralement oppoſées, qu'il deſduit auec tant d'ignorence, impertinence & beſtiſe, qu'on ſe fuſt moqué de vous ſi vous euſſiez pretendu exactement voir & examiner leſdites propoſitions, & entrer en lice auec cet Argoulet de Theologie; Iugeāt bien que meſſieurs les Miniſtres mettent à couuert de ce lac mouillé leurs erreurs qu'on fait voir au iour & à l'œil, quand ils ont reſpondu quelque choſe, ſoit à tort, ſoit à trauers, ſoit de bond ſoit de volée, ainſi que faict bien paroiſtre ſon maiſtre du Moulin au Bouclier percé, où il ſe vanté impudemment à ſon ordinaire de maintenir ſa confeſſion de foy par expreſſe parole de Dieu, ou à contrepoil il n'apporte que des conſequences tirées par le nez des paſſages mal entendus, & ſelon le ſens qu'il leur donne, poſant & ſuppoſant des principes mille fois refutez par les Docteurs Catholiques, qui ont eſcrit des Controuerſes, & la maintenir auſſi par des raiſons humaines, telles qu'il va phantaſiant: ſur leſquelles comme ſur vne arene mouuante le baſtiment de ſa Religiō eſt appuyé & fondé pour crouler bien toſt.

Ainſi en faict ce petit docteur Raineual, ſans ataquer le donjon & le fort de voſtre liure il deuoit monſtrer que les conſequences, que les Miniſtres pretēdus tirent de l'Eſcriture Saincte ſont vrayes, deſquelles vous auez tres bien, & tres-doctement monſtré la nullité. C'eſt pourquoy laconiquement & briefuement tout ce qu'il a eſcrit con-

tre vous n'eſt nullement à propos & receuable: parce que voſtre but & intention n'à eſté de refuter les raiſons qu'ils mettent en ieu pour la preuue de leurs hereſies, mais ſeulement de leur arracher des mains la parole de Dieu expreſſe, ou les neceſſaires conſequences, qu'ils s'attribuent fauſſemẽt. Quand donc ledit ſieur Petit du Moulin aura reſpondu cathegoriquement, ou quelque miniſtre pretendu, ſans chercher des eſchapatoires, vous aduiſerez d'y reſpondre.

L'on dit qu'il y a vne herbe en Sardaigne nommee Sardienne du nom de l'Iſle, qui fait rire iuſques à la mort, qui ne rira iuſques à l'extremité de la groteſque & du Tableau de menſonge du ſieur Docteur de nouuelle impreſſion, qui en ſon Auant-propos tout au beau commencement dit, que les Catholiques proteſtent ne ſe targuer d'autres armes que de la parole de Dieu, eſcrite pour les cõbattre, vaincre, abbattre & mettre en vau de routte : ô la fauſſeté! il taiſt malicieuſement le reſte, à ſçauoir, *Parole expliquee par le S. Eſprit, lors qu'il ſera queſtion de prouuer la noſtre*, car c'eſt luy qui nous donne le vray ſens d'icelle, par la bouche de ſon Egliſe, ſuiuant la tradition Diuine, qui a continuée depuis les Apoſtres iuſques à nous; mais non pas interpretee par cet eſprit particulier qui leur groüille en l'occiput, lequel pẽſent auoir tous les Huguenots, ainſi que dit du Moulin pag. 27. des pieces de ſon Bouclier, pour diſcerner la parole de Dieu, d'auec la parole des hommes, & recognoiſtre ce qui eſt bon & ſalutaire, conformément à leur article de foy.

Quand donc les Catholiques leur accordent de

receuoir la ſeule parole de Dieu eſcrite, formelle & expreſſe, ce n'eſt pas auec intention d'eſtançonner ſur icelle noſtre creance, en reiettant l'expoſition de l'Egliſe, comme preſuppoſe le Petit du Moulin : mais leur accorder de grace ce principe qui eſt d'admettre la ſeule parole de Dieu, eſcrite formelle & expreſſe pour la preuue de leur religion pretenduë & condamnation de la noſtre, qu'ils diſent n'eſtre qu'inuentions humaines & controuuées à poſte & à plaiſir.

D'où s'enſuit que les Miniſtres pretendus agiſſans contre nous, en voulans refuter les Paſſages que nous mettons en auant pour la preuue de noſtre foy, s'ils n'apportent que leurs explications & conſequences, Neant; laiſſant donc à quartier les preuues de noſtre Religion, qui toute difformee ſelon leur jargon, doit eſtre reformee par eux, art. 28. & 31. veu meſmement qui ſont enuoyez extraordinairement pour cet effet, ils ſe deuoient contenter de prouuer leur Pretenduë religion, par textes expres, ſans faire croire aux ſimples, comme faict du Moulin en ſon Bouclier fauſſé, & le Petit du Moulin en ſon Tableau de menſonge, en ſa Babylone, ou pluſtoſt Babel & en ſa cabale des Ieſuites, pour laquelle il a eu biẽ la teſte lauée ſans ſauon, que tous les Paſſages qu'ils produiſent sõt tellement expres & ſi clairs qu'ils ne meritent aucune explication. Cela eſt autant eſloigné de verité, comme le Ciel Empyré du centre de la terre.

Ce ſont poincts oppoſez autant que l'Occident
Peut eſtre à l'Orient, l'Ourſe au Midy ardent.

S'ils faiſoient ce que deſſus ſans ſe trauailler de monſtrer les abus & erreurs qu'ils pretendent en

la Religion Catholique, ils porteroient la guirlãde de l'aurie, & emporteroient la Victoire: Car mõstrant que leur Religion est vraye, celle qui luy est opposée & contraire, comme la Catholique, seroit recogneuë faulse, ce qui basteroit pour nous faire renger de leur costé. Ce que n'ayans peu iamais faire, comme on les en deffie, ils se sont iettez à cors & à cris aux consequences non escrites, pour les faire valoir autant que la parole de Dieu escrite. Enquoy se descouure la tromperie la fallace & peu de foy des Ministres, comme il appert par vostre Descouuerte.

Tout ce qu'apporte le Sieur Escuyer trenchant de la Theologie, en son Tableau de Mensonge, cõtre ladite Descouuerte, ne merite estre refuté, par ce qu'il ne maintient comme vraye, vne seule des consequences niées & improuuées par vous. Ce qu'il falloit faire pour directement impugner vostre liure, & non s'arrester à proposer des passages expliquez à sa phantaisie, sur lesquels il fonde la condamnation de nostre creance, bien que ce n'a esté vostre blanc principal de prouuer la Religion Catholique tant bien confirmée, par vne iliade de saincts Peres & Docteurs, tant Leuantins qu'Occidentaux, qui ont escrit des Controuerses.

Vn seul Ministre n'a iamais au grand iamais respondu que par lambeaux, des Coqs à l'Asne, & des B mols en B quarres, en repetant vn million de fois le refrain d'vne mesme chanson, comme faict du Moulin en son Bouclier de paille, laissant les principaux fondements de nostre Religion bien prouuez.

Et donc pourquoy le sus-mentionné Petit du

Moulin

Moulin ne s'eſt-il aduiſé de monſtrer leurs conſe-quences, deſquelles luy & du Moulin ſon maiſtre, ſe ſeruẽt, les monſtrer, diſ-je, eſtre veritables maintenuës fauſſes par voſtre ſçauante plume, ſans s'arreſter à prouuer niayſement que l'EgliſeRomaine eſt idolaſtre en enſeignant d'honorer les Saincts qu'il nomme adorer, à ſçauoir d'vn culte ſouuerain, comme auſſi les Images, ce qui eſt faux; à quoy on a reſpondu cent & cent fois, comme à ce qu'il pretend prouuer, que le Pape eſt l'Antechriſt, & autres poincts de ſon Tableau vrayement deſtrempé en fauſſes couleurs de menſonge, pour lequel auctoriſer il reiette, comme verres de rebutte, l'authorité de ce grand hableur & reformateur Caluin en ces termes. *Nous ſçauons bien que Caluin a peu errer & quand ainſi ſeroit qu'il auroit failly en quelque choſe, il ne s'enſuiuroit pas qu'il euſt failly par tout, & ce ſeroit à nous d'examiner ſes eſcrits à la parole de Dieu, croire ce qu'il dict conformément à icelle, & laiſſer là le reſte.*

Conſiderons l'arrogance de ce grand Eſcuyer, & de ce petit du Moulin qui ſe prefere à Caluin, lequel par le teſmoignage des aſſemblees Huguenottes, a eſté enuoyé extraordinairement pour redreſſer l'Egliſe de nouueau, tombée en ruyne & deſolation, qui s'eſtime le plus ſçauãt de la Theologie pretenduë reformee, il auoit fort bonne opinion de ſoy, celuy que Beze & tous les Miniſtres tiennent pour leur bon pere, pour l'oracle de Delphe, pour le tres-fidele miniſtre de l'Euangile, l'irreprehenſible ſeruiteur de Dieu, le vray Prophete, & la bouche du Seigneur (στόμα Χριστοῦ comme S. Baſile appelle S. Gregoire de Nazienze) homme

tel qu'on n'en a iamais trouué vn ſemblable, qui iuſques à preſent ayt plus directement expoſé l'Eſcriture ſaincte.

Si c'eſt à ce petit du Moulin d'examiner ſi Caluin a parlé conformément à la parole de Dieu, ne faut-il pas qu'il ſoit plus docte & plus intelligent que luy? Qu'il entende & interprete mieux l'Euangile que luy? Meilleur ſeruiteur de Dieu que luy? Qui eſt le Miniſtreau depuis l'eſtabliſſement de leur pretenduë Egliſe reformée qui ſe ſoit iamais bercé de cette vanterie? Où a-il peſché cette Theologie reformee? Quoy en fredonnant le luth? en tenant le cheualet de ſon luth? par le moyen de ſon eſprit particulier, c'eſt à dire de ceſte grace que Dieu donne aux benits Huguenots, & non aux pauures Catholiques pour diſcerner le bon gain de la parole de Dieu d'auec l'iuraye de la parole des hommes, ou bien de cet eſprit de diſcretion pour recognoiſtre ce qui eſt bon & ſalutaire qu'introduit du Moulin pag. 27. ſera-il deuenu ſi ſçauant, ſera-il né en vne nuict comme vn champignon, pour eſtre iuge arbitre & examinateur de ſon Maiſtre Caluin; qui ne raillera de telle vanterie & thraſoniſme? Quand Caluin à manié l'Eſcriture Saincte n'auoit-il pas auſſi bien cet eſprit de diſcretion que ce Meſſire l'Eſcuyer pour diſcerner entre le vray & le faux, entre les diamants d'Alençon & ceux de Cambaya? Si comme homme il a peu faillir, ce petit du Moulin n'eſt-il pas homme auſſi bien que Caluin pour faillir? quand il voudra examiner la conformité de la parole de Dieu auec ſes cahiers & eſcrits? Qui donc ſe pourra fier à l'eſprit de ce petit Docteur contraire à

celuy de ce grand Patriarche Caluin pour en auoir la vraye intelligence.

De ſurplus ſi cet eſprit a eſté donné à Caluin par infuſion d'alambic au bain de Marie pour eſtre l'vn des premiers reformateurs de l'Egliſe de Dieu,ne faut-il pas qu'il ſoit plus fort, plus puiſſant,plus certain,plus ſçauant,plus aſſeuré,que celuy du ſieur petit du Moulin, pour n'eſtre examiné & iugé par luy en la conformité de l'Eſcriture Saincte auec ſes eſcrits. Ie m'aſſeure que ſi Caluin reuenoit au monde il prendroit le chappelet d'vn cheual & les eſtriuieres pour quelqu'vn comme l'on faict pour les laquais d'auoir eſté ſi outrecuidé & temeraire que de ſe vouloir non ſeulement parangonner mais preferer *à ce grand Soleil*, dict Beze *& lumiere du monde, que Dieu auoit enuoyé pour redreſſer ſon Egliſe, lors qu'en vn inſtant le iour de ſa mort elle ſe retira au Ciel*, ô pauure Egliſe!

Il adiouſte, que *Caluin a peu faillir comme homme, mais non pas en toute choſe, c'eſt à dire qu'il a peu quelquefois parler non conformement à l'Eſcriture ſaincte*: S'il eſt ainſi, ou s'eſt allé promener ceſte grace ou eſprit de diſcretion que Dieu a promis à tous ceux qui l'ayment & le craignent ſuiuant la promeſſe de noſtre Seigneur cottee en l'Euangile du bien-aymant & bien-aymé Diſciple chap.7. v.27. Et au chap.1. de ſa 1.epiſt. comme dit du Moulin en ſon faux Bouclier, pag. 27. Quoy? Dieu aura-il manqué de donner cette grace tant neceſſaire à ce premier reſtaurateur, ſoit en preſchant, ſoit en eſcriuant, pour l'inſtruction de ſes bien-aymez fideles, la reſeruant à ce petit Docteur, & à ſon Maiſtre pour examiner ſi les preſches & eſcrits ſont au ni-

ueau,& ſelon la reigle de la parole de Dieu pour en croire ce qu'ils trouueront eſtre conforme à icelle.

Procedant ainſi n'eſt-ce point denier & renier toute certitude de foy diuine à la creance des Pretendus reformez, & toute aſſeurance de ſalut à leurs errants & ſuiuants? leſquels n'en pourront iamais eſtre aſſeurez, s'ils n'examinent auec l'eſquerre & le plomb auparauant leurs Miniſtres s'ils parlent conformement à la parole de Dieu. Que fera l'abecedaire, qui ne ſçait ny lire ny eſcrire, & qui n'a iamais veu ny tenu Bible: faut-il qu'il croye que ces miniſtreaux parlent plus conformement à la parole de Dieu, eux qui ne ſont rien au parangon de Caluin ſelon l'opinion de toutes les Egliſes pretenduës, qu'ils n'ont en rien iamais accuſé ce grand ſainct Caluin à la façon de Bretagne, ny condamné d'aucune hereſie.

O qu'il eſt bien vray que ces Meſſieurs les Pretendus Reformez renoncent à leur Religion, & à l'obeïſſance des Paſteurs, laquelle Dieu commãde au peuple, quand ils ſe conſtituent & ſe rendent iuges de la doctrine d'iceux: comme faict noſtre petit docteur de celle de ſon Archipedagogue Caluin, lequel il confeſſe tacitement auoir failly, parce qu'il eſt conuaincu par les textes de ſes eſcrits pour auoir eſté le plus grand & le plus ſcelerat blaſphemateur contre Dieu & contre Ieſus, que iamais ait eſté ſur la face de la terre.

De quel eſcu & pauois ſe ſeruira ce braue Eſcuyer pour le defendre, ſur quel barbe montera-il? S'il dit que c'eſt calomnie & impoſture, qu'on liſe ſes liures entiers, on y trouuera les termes expres,

que vous rapportez syllabiquement sans y rien adiouster ny defalquer : S'il dit qu'on propose à contre sens ses blasphemes, qu'on lise vostre Descouuerte, on n'y trouuera rien changé ny alteré, s'il croit comme il dit *que Caluin a esté vn personnage grandement doüé de l'esprit de Dieu, par l'ayde duquel il a tiré & tellement esclaircy la verité des tenebres, qu'il faut estre plus aueuglé qu'vne taupe en plein midy pour ne le point cognoistre.* Cela estant, il doit deffendre sa doctrine, & ne s'en rendre aucunement iuge comme il faict, quand il la veut examiner & mesurer au compas de la parole de Dieu.

Quoy ? voudra-il maintenir que Dieu n'est point absolument tout-puissant? comme dit Caluin en ces mesmes termes en plusieurs lieux; Quelle exposition & quelle couleur donnera-il à ce blaspheme plus clair & manifeste que le beau iour; si Caluin a esté si grandement doüé de l'esprit de Dieu à son dire, pour esclaircir & donner iour à la verité, pourquoy niera-il de croire auec luy que Dieu a creé certains hommes pour estre damnez, puis qu'il l'a affermé si peremptoirement en tant de passages liu.3. de son Instit. chap. 21. §. 2.3.5.7.9. Que si le petit du Moulin ne le voit, il est plus aueugle qu'vne taupe, & meriteroit d'estre enuoyé aux Quinze vingts de la porte de sainct Honoré, Quelle impudence d'accuser d'imposture les Docteurs orthodoxes, quand ils representent au monde, que Caluin dit que Dieu pousse, suggere, necessite, & contrainct tellement les diables & les hommes à mal faire qu'il n'est plus en leur puissance d'y resister ; Qu'on se donne la patience de lire les textes que vous auez recueillis de Caluin

rapportez au chap. 73. de voſtre Deſcouuerte : là l'on trouuera les ſuſdicts mots expreſſément, & d'autres encore plus horribles, qui feroient dreſſer les cheueux en la teſte des mieux ſenſez.

Ie ne me ſçaurois perſuader que ce nouueau Athlete de Theologie ne ſe vueille ioïndre auec l'eſprit de Dieu, qu'il dit eſtre & repoſer en Caluin pour eſclaircir la verité & defendre ſa doctrine, Qu'il defende donc ce que dit cet eſprit diuin par la bouche de Caluin, qui a laiſſé par eſcrit liu. 1. de ſon Inſtit. chap. 13. §. 26. que Dieu le Pere eſt le commencement de verité, non pas en donnant ſon eſſence à ſon Fils, & au S. Eſprit. Et aux Actes de Michel Seruet, lequel Caluin feit bruſler à Geneue l'an ſoixante deux, que le Fils a vne ſubſtance diſtincte d'auec celle du Pere. Que s'enſuit-il de là, ſinon que le Pere, le Fils, & le S. Eſprit ne ſont conſubſtanciels ny de meſme eſſence, & eſgale puiſſance, ils ſeront ὁμοιούσιοι, mais non ὁμούσιοι, ains pluſtoſt d'autres Dieux que le Pere. Si l'Empereur Anaſtaſe du temps du Pape Hormiſdas fut frappé & mourut de trois coups de tonnerre, pour auoir blaſphemé contre les trois diuines Hypoſtaſes, il ne faut nullement douter, que Caluin plus grand blaſphemateur eſt maintenant foudroyé en Enfer des coups plus eſpouuentables du tonnerre des trois diuines Perſonnes.

Qu'on liſe, de grace, ce qu'il a eſcrit contre Valentin Gentil, on verra encor pis, la fiéure tournée en phreneſie & chaud-mal ; ce qui verifiera que vous n'auez rien rapporté dudict Caluin qu'à la franche marguerite, & tres-veritablement contre la calomnie de noſtre petit du Moulin ; Il eſt bien

ayſé à veoir que cet homme manie plus le luth que les eſcrits de ſes Docteurs, quand pour toute defence il dit qu'on leur impoſe,&qu'on n'entend pas leur intention : Belle & gentille reſponſe d'vn ignorant pour contenter les ignorants,& ceux qui nagent en l'ignorance.

Qu'il m'interprete cet eſprit diuin, duquel eſt doüé Caluin, quand il luy faict dire eſcriuant ſur le chap.26.de S. Matth.pag.64. que ſeulement par ſimilitude trope & metaphore le Verbe eſt aſſis à la dextre de Dieu ſon Pere, pour auoir le ſecond degré d'honneur & de cōmandement, & ſur le ch. 6.v.17.de S.Marc parlant des degrez de vie,il dōne le premier au Pere, ſur le 7. chap. v.12, il le faict vn Miniſtre du Pere : S'il nous reproche l'impoſture, qu'il liſe voſtre liure, & il cognoiſtra que vous eſtes vn incorruptible entier, & fidele rapporteur de ce procez en voſtre Deſcouuerte.

Mais que jargonne plus cet eſprit noir de Caluin du Fils de Dieu ? qu'il a douté de ſon ſalut, l. 2.de ſon Inſtit.chap.16. §.12. ſur S.Luc chap.2. v. 4. & ſur S. Matth.chap. 24.v. 36. qu'il eſt tombé en deſeſpoir. ſur S. Matth. chap.27. v.47. & v.57. qu'il a enduré les peines des damnez, c'eſt à dire, damné pour vn temps.liu.2.de ſon Inſtit.chap.16. §.10. Et puis il ne ſera vray de dire que l'on void en la bouche de ces Reformez.

Biſtonij ſtabulum Regis, Buſiridis aras,
Antiphatæ menſas,& Taurica regna Toantis.

Voila Monſieur & tres intime amy, ce que i'auois à vous eſcrire touchant le petit du Moulin, qui a voulu à guiſe d'vn petit chien maltois,iapper apres vn braue & puiſſant dogue d'Angleterre.

Contre la Preface ou Epistre du Bouclier de du Moulin, Ministre du village de Charenton.

VOus me permettrez bien, Monsieur, de vous entretenir encore quelque temps touchant le Maistre du Petit du Moulin, lequel suit sa piste & ses erres par tout. Vous sçauez que le sieur du Moulin a faict vne Preface à son Bouclier, qui peut estre faussé par vn festu, où il dépeint sa Religion, au prototype duquel le petit du Moulin à crayonné son Tableau de mensonge. Cette Preface soubs le nom d'Epistre a esté imprimée à part depuis peu dedans Paris contre les Edicts du Roy, à fin de la faire courir : Ie la refuteray briefuement, & en suitte vous verrez la refutation de vostre aduersaire le Petit du Moulin.

I'examineray en premiere instance les reproches que nous fait le Ministre de Charentonneau, & les propositions fausses qu'il impose à la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, pour à contre-sens prouuer sans probation son Irreligion.
1. Reproche. *Mais nous nous seruons de l'Escriture en toute autre façon que ceux qui vous enseignent*, ce sont ses termes parlant aux Catholiques, *car ils craignent que le peuple ne la lise, & nous luy exhortons.*

Responce, cela est faux. On ne defend point de la lire à ceux qui s'en peuuent sainctement seruir & lire sans presomption & outrecuidance de la mieux entendre que toute l'Eglise ensemble, & les Docteurs Catholiques en bloc & en detail, ausquels appartient de l'expliquer au peuple, & aux igno-

ignorans de les eſcouter.

Quant aux Pretendus Reformez, ils mettent l'Eſcriture entre les mains de tous indifferemment des Crocheteurs, Sauatiers, Rotiſſeurs, Lauandieres, Poiſſonnieres, Charcutieres, &c. auec toute permiſſion de l'expoſer, l'interpreter & la gloſer, pour en croire ce que leur en ſemblera, & examiner ſi les Preſches de leurs Miniſtres ſont niuelées à la parole de Dieu : le tout pour tromper le pauure petit peuple, & luy faire accroire qu'il la peut fort bien entendre ; Ce que S. Hieroſme en l'Epiſtre à Paulin nie formellement, diſant ; *Les Medecins promettent ce qui eſt de leur art, les Artiſans traictent ce qui eſt de leur meſtier, la ſeule eſcriture eſt vn art lequel tous s'attribuent la vieille hableuſe, le vieillard reſueur, le ſophiſte cenſeur, tous preſument la ſçauoir, la deſchirent auant que l'auoir apprinſe.*

Ils vous perſuadent dit du Moulin, *que l'Eſcriture eſt obſcure & ambiguë, mais nous diſons que toutes les choſes neceſſaires à ſalut y ſont couchées auec beaucoup de clarté.*

Reſponce, du Moulin deſment la meſme Eſcriture, qui dit en la 2. de S. Pierre, 3. v. 16. qu'és Epiſtres de S. Paul *il y a des choſes difficiles à entendre, que les ignorans & mal-aſſeurez corrompent, comme auſſi les autres Eſcritures à leur propre perdition :* ce qui ne ſe peut entendre que de ce qui concerne le ſalut eternel. Que ne monſtrent-ils cette ſi grande euidence de l'Eſcriture en la preuue de leurs articles de foy ? ſans auoir recours à leurs conſequences, comme ils font perpetuellement.

2. Reproche, *ils diſent*, du Moulin parle, *que l'Eſcriture eſt vne reigle imparfaicte, & veulent qu'il y ait*

vne autre parole non escrite, & des traditions de l'Eglise, esgales en auctorité à l'Escriture. Nous au contraire, disons que l'Ecriture saincte nous peut rendre sages à salut, & que nous ne deuons estre sages outre ce qui est escrit; & qu'en ce qui est clair en l'Escriture & n'ayant besoin d'interpretation, sont contenuës toutes les doctrines necessaires à salut.

Responce, Il est faux que nous asseurions que l'Escriture saincte soit vne reigle imparfaite, & qu'il y ayt des traditions de l'Eglise, d'esgale auctorité à l'Escriture: Bien enseignons nous que la reigle de nostre foy consiste en la parole de Dieu, qui en partie est écrite & en partie nõ écrite, & que celle qui n'est escrite prend son auctorité de Dieu, aussi bien que celle qui est escrite, & consequemmẽt est d'esgale auctorité, en tant que l'vne & l'autre émane de Dieu: Que s'ils appellent ceste parole de Dieu non escrite, parole des hommes ou de l'Eglise, ils se forlignent du droit chemin; C'est ceste parole de Dieu qui nous rend entierement & parfaictement sages pour operer nostre salut; car pour estre tels il faut estre asseuré du vray sens de l'Escriture, qui ne nous peut estre certain sans la parole non escrite, c'est à dire sans les traditions Diuines qui ont continué en l'Eglise seize siecles, depuis les Apostres iusques à nous. Que s'ils cuident qu'en ce qui est euident de l'Escriture, & qui n'a point besoin d'interpretation, sont contenus tous les documents necessaires à salut, qu'ils le monstrent en la preuue des Articles de leur confession de foy, qui ne sont fondez que sur leurs cõsequences, & interpretations tirées de leur ceruelle mal timbrée.

3. Reproche. *Quand nous alleguons l'Escriture*(sont les paroles de du Moulin) *nous l'alleguons comme iuge souueraine, & comme celle qui regle l'Eglise, & luy donne auctorité : Mais l'Eglise Romaine allegue l'Escriture, comme vne doctrine auctorisée par l'Eglise, & qu'il faut receuoir, par ce que l'Eglise l'a ordonné.*

Responce, cela est faux : l'Eglise Catholique allegue l'Escriture Saincte, comme parole reuelée de Dieu, lequel ne peut estre trompé, ny tromper, & duquel elle prend entierement son auctorité, & non pas de l'Eglise, qui propose seulement ce que nous deuõs croire de la parole de Dieu aux Rom. 10.v.17. *la Foy est de l'ouyë, & l'ouyë par la parole de Dieu.* Donc ce que nous croyons estre veritable de l'Escriture, n'est pas en consideration que l'Eglise l'a ainsi ordonné, mais à raison que Dieu a reuelé telle chose en son Eglise : Quant à nos aduersaires, ils alleguent l'Escriture, comme iuge souueraine, à fin qu'eux-mesmes en soient les iuges independens, en luy faisant dire tout ce qu'ils pretendent pour la confirmation de leurs erreurs, comme il appert par les interpretations qu'ils luy donnent, & les consequences qu'ils en tirent. Qui voudra toucher cela au doigt, il ne faut que prendre le Bouclier de du Moulin, & le Tableau du Petit du Moulin.

4. Reproche. *Quand nous interpretons l'Escriture* (dit le sieur Ministre) *Nous ne baillons pas, comme faict l'Eglise Romaine, nos interpretations pour loix, & ne nous disons ny iuges ny interpretes infaillibles de l'Escriture.*

Responce, Cela est faux, car il appert que quand les premiers Ministres, comme Martin Luther,

Iean Caluin, Vdalric, Zuingle, Thodore de Beze, & autres ont interpreté l'Escriture saincte, non seulement leurs interpretations & consequences ont esté receuës pour loix fondamentales ; mais aussi leurs articles de foy en ont esté bastis: qu'ainsi ne soit, ils n'en sçauroient monstrer vn seul controuersé, qui ne soit tiré de leurs interpretations & consequences.

D'abondant ceste grace & esprit particulier que Dieu a promis à vn chacun, pour discerner la parole de Dieu d'auec la parole des hommes, ainsi qu'asseure du Moulin en son Bouclier pag. 27. ne sera-il point capable & suffisant de donner vne doctrine infaillible? qui seruira de loix pour le gouuernement de la conscience d'vn chacun en particulier. Apres cela, quel besoin aura-il d'autres loix ; si cet esprit est de Dieu, ce qu'il aura enseigné doit estre infaillible, & faudra receuoir son exposition comme tres certaine & indubitable: Si on en doute, ou qu'on n'aille pas bien discernant la parole de Dieu d'auec la parole des hommes, c'est à dire qu'on asseure le faux au lieu du vray, qui osera asseurer que soit plustost l'esprit de Dieu que le mauuais Genie du Demon ? leur esprit donques particulier aduoüé par du Moulin est le vray interprete, & iuge special à vn chacun de l'Escriture saincte, encore qu'à bouche ouuerte il ne l'oseroit confesser.

Touchãt ce qui regarde l'Eglise Romaine, nous affermons que quand elle voit vn passage clair, expres & manifeste selon la lettre, elle n'a point recours à d'autres interpretations, qu'aux mots propres du passage, s'il est question de quelque autre

paſſage difficille, obſcur & ambigu, l'Egliſe Romaine va voir le conſentement des ſaincts Peres & Docteurs, les Decrets des Conciles generaux, l'vſage & practique de tout temps obſeruée par tout, & en tout lieu : ainſi elle ſe tiēt bien aſſeurée de la vraye interpretation comme infaillible, dictée du S. Eſprit par la bouche de ſon eſpouſe l'Egliſe.

5. Reproche, *Finalement* c'eſt le jargon de du Moulin, *quand nous interpretons l'Eſcriture, nous tirons l'interpretation de la meſme Eſcriture : Mais l'Egliſe Romaine tire ſes interpretations de la parole non eſcrite, & de la tradition : Exemple, le pain que ie vous donne eſt la commemoration de mon corps.*

Reſponce, la lecture des liures des Docteurs Catholiques le dementira, & fera voir euidemment, qu'ils tirent leurs interpretations des paſſages de la parole eſcrite : Neantmoins en cas de debat, ainſi que nous auons dit, ils ont recours au cōſentement, vſage & practique de l'Egliſe vniuerſelle, que nous tenons eſtre aſſiſtée du S. Eſprit, pour nous aſſeurer, de ce dont nous deuons auoir creance en matiere de foy, & des bonnes mœurs. Quāt à ce qui ne regarde la foy, chacun l'extrait d'où bon luy ſemble : par exemple, prouuant la realité du corps & ſang de Ieſus Chriſt en la ſaincte Euchariſtie, en mettant en auant, *prenez mangez, cecy eſt mon corps*, qu'ils interpretent ſelon le ſens litteral, tiré du chapitre 6. de S. Iean, où noſtre Seigneur dit clairement, *le pain que ie vous donneray eſt ma chair pour la vie du mōde, Ma chair eſt la vraye viāde, Mon ſang eſt le vray breuuage*, ſans alleguer la māducatiō par foy, ny ſpirituellemēt, ny figuralemēt; Ils y adiouſtent la probation du S. Eſprit, miſe en

la bouche de son Eglise, qui n'est autre chose que la parole de Dieu non escrite & consentement de toute l'Eglise vniuerselle. A l'opposite les Religionnaires se contentent de cet Esprit de Dieu familier pour discerner entre la parole de Dieu & celle des hommes, promis aux petits saincts Huguenots, & non aux Catholiques, ainsi que teste du Moulin pag. 28. en son Bouclier, & leur confession de foy art. 4.

6. Reproche, *Le grand mal est*, il parle de l'Eglise Romaine, *que ces traditions & enseignements ne sont pas seulement additions à l'Escriture, mais des contrauentions manifestes, dont la seule Messe en fournit plusieurs exemples, &c.*

Response, les Traditions Diuines & Apostoliques, que recognoit l'Eglise Romaine, ne sont aucunement contreuenãtes à l'Escriture saincte, ains elles sont tellement necessaires qu'il est impossible d'estre asseuré du vray sens de l'Escriture sans les susmentiõnees traditions. Ie laisse à part les exemples qu'on en pourroit fournir recherchant la briefueté, & monstre au iour que ceux que du Moulin met en auant concernans la Messe, ne sont opposez à l'Escriture Saincte, puis qu'ils ne repugnent aucunement à l'essence de la Messe; comme de parler en langage Latin, Grec, Hebrieux; communier soubs vne espece ou soubs deux; faire eleuation d'Hostie, la presenter au peuple pour l'adorer, assis ou debout, auoir des reliques des SS. sur ou dedans l'Autel, implorer les merites des Bien-heureux. L'Eglise a peu instituer tout cecy pour le bien & emolument du peuple selon qu'elle est inspirée du sainct Esprit sans contrauention

quelconque à l'inſtitution de Ieſus-Chriſt. Tout le reſte des exemples qu'il produit, eſt faux, demandant principes diſent les Philoſophes,& ſuppoſant reſolu ce qui eſt controuerſé auec nous, ſans iamais l'auoir peu prouuer par parole de Dieu ny conſequences neceſſaires, ce qu'il deuoit faire auparauant qu'eſtaller & debiter ſes danrées & fauſſetez au ſimple peuple pour veritez infaillibles.

Voyons vn petit,ſi nous vſons de recrimination, quand nous leur maintenons que leur Cene eſt entierement repugnante à celle de Ieſus-Chriſt, tant en ce qui concerne la ſubſtance,comme auſſi les accidens.

Premierement, ils ſçauent indubitablement que noſtre Seigneur dict, de ce qu'il donna à ſes Apoſtres, *Cecy eſt mon corps.* Quant à eux, ils n'oſeroient dire de ce qu'ils donnent en faiſant leur Cene, *Cecy eſt le corps de Ieſus-Chriſt*,ce que donc Ieſus a poſé en la bouche de ſes Apoſtres, eſtoit ſon corps: mais ce qu'ils tiennent en leurs mains & mettent en leurs bouches n'eſt pas ſon corps, ils diſent bien qu'ils le prennent, mais non pas que Ieſus leur donne,ains ſeulement la figure.

Secondement, ce que noſtre Seigneur donnoit eſtoit ſon corps ſacrifié, comme ſes paroles le denotent apertement,*ce qui eſt donné, rompu,eſpandu pour vous*: & ce qu'ils baillent, n'eſt point ſacrifié, ie leur laiſſeray tirer la conſequence de ces premices.

Tiercement,en leur Cene,*il n'y a que du pain,vin & foy*,En celle de noſtre Seigneur eſtoit ſon corps preſent. Nous demandons ſi toutes les ſuſdictes actions ne ſont pas de l'eſſence du Sacrement & ſacrifice inſtitué par Ieſus. Venons aux circon-

ſtances & accidens exprimez en la parole de Dieu, & les queſtionnons s'il leur eſt permis d'en alterer quelque choſe.

Quartement, Noſtre Seigneur celebra la Cene en vne ſale, & les Pretendus Reformez au temple; luy la nuict, eux le matin; luy apres ſoupper, eux deuant diſner; luy à iun, eux bien gras & repeuz; luy auec des pains d'Aſyme, eux auec des pains de leuain; luy auec des hommes ſeulement, eux auec hommes & femmes; luy apres auoir laué les pieds aux Apoſtres côuiez, eux ſans lauer les pieds d'aucun: quoy qu'expreſſement il l'ait commandé; luy couché à la mode des Chinois & des Anciens, eux debout; luy laiſſant franc & libre à ſes Apoſtres de diſcourir enſemble, eux faiſant garder le ſilence; leſquels exemples ſont tous contreuenans à l'inſtitution de Ieſus-Chriſt, & meſmes à la parole de Dieu; Ce que neantmoins ils gardent ric à ric contre leur maxime, qui eſt qu'en matiere de Religion & ſeruice de Dieu, il n'eſt loiſible aux hommes, voire meſmes aux Anges d'y adiouſter, diminuer ou changer puiſque l'Eſcriture eſt reigle de tout hommage & ſeruice deu à Dieu; qu'ils alleguent vn ſeul paſſage de l'Eſcriture par lequel ils monſtrent qu'il leur eſt permis de changer les ſuſdites circonſtances. C'eſt à quoy deuoient butter les 4. Miniſtres, quand Monſieur l'Eueſque de Luçon à reſpondu à leur lettre pleine de menſonge, & impudence. Ce que du Moulin ne deuoit pas diſſimuler, s'il euſt eu la verité de ſon coſté, comme il a faict ignoramment paroiſtre en ſon Bouclier, qui n'eſt qu'vn amas des redites friuoles eſparſes en tous ſes liurets.

Il eſt

Il eſt bon maintenant de ſçauoir s'il eſt veritable, que les Catholiques repreſentent la Religion pretenduë, toute autre qu'elle n'eſt en la depeignant comme vn monſtre affreux, hydeux, & eſpouuentable leur faiſant dire choſes entierement eſloignées de leur creance.

Reſponce, Nous maintenons que les Catholiques ont bonne raiſon, parce qu'il n'y a rien de plus abominable que les hereſies, dont eſt compoſée l'Irreligion. Pour en deſcouurir la verité nous leur demandons, où il faut que nous allions rechercher leur creance, & enſeignemens ſinon és liures de leurs Paſteurs, Docteurs, & Miniſtres: Car de leur demander en particulier, ce ne ſeroit iamais fait, autant de teſtes autant de caprices & d'opinions; Or eſt-il que les Catholiques ne repreſentent rien de leur Religion hydeuſe, qui ne ſoit eſcrit mot pour mot en leurs liures, comme vous l'auez tres-bien monſtré en voſtre Deſcouuerte; à quoy ne pouuant repliquer, les Miniſtres ont trouué depuis peu vne eſchappatoire, qui feroit rire vn Heraclite: C'eſt qu'on leur impoſe, qu'on prend leur doctrine à contre-poil, & qu'on leur impugne ce à quoy ils n'ont iamais penſé. Ainſi en a fait du Moulin en ſon Bouclier, & és 32. reſponces aux demandes que le Pere Coton luy propoſa, leſquelles vous auez refutées en vos repliques doctes & iudicieuſes.

1. *On faict à croire* (c'eſt la 25. page du Bouclier) *que les Reformez enſeignent que les bonnes œuures ne ſont neceſſaires à ſalut, bien qu'ils diſent le contraire.*

Reſponce: Ce n'eſt point impoſture de dire la verité; car qui ne ſçait que ces nouueaux heretiques tiennent auec pluſieurs Anciens leurs ſemblables, que la ſeule foy ſans les œuures iuſtifie?

Cela eſtant il s'enſuiura fort bien que les bonnes œuures ne ſeruiront de rien à ſalut, parce que ſelon eux il baſte d'eſtre iuſtifié deuant Dieu, & apprehender ſa iuſtice pour eſtre ſauué ; ce qui ſe fait & parfait par la ſeule foy. Et donc dequoy ſeruiront les œuures, car ſi la foy a cette energie de iuſtifier, il eſt certain qu'eſtant ſequeſtrée des autres vertus, elle retiendra touſiours ſa force ; & par ainſi pourra iuſtifier & ſauuer ſans icelles, & qui plus eſt aſſociée des vices, à raiſon que comme la preſence des bonnes œuures n'apporte rien à la foy pour le regard de la iuſtification, entant qu'elle ſeule iuſtifie, auſſi la preſence des vices ne luy pourra cauſer de nuiſance pour ce meſme reſpect: les bonnes œuures donc ſeruent de neant pour eſtre ſauué.

2. *Ils nous reprochent* (dit le maiſtre du Petit du Moulin) *que les eſleuz peuuent ſans nul danger ſe licentier à tout mal, ce que nous nions.*

Reſp. Si c'eſt impoſture qu'ils reſpondent de grace à l'vn de leurs premiers Reformateurs Martin Luther, que Caluin & Beze loüent tant, lequel au liure de la liberté Chreſtienne dit que, *comme nulle bonne œuure ne profite au fidelle pour ſon ſalut, ainſi au contraire, nulle meſchante œuure fait l'homme meſchant ny le damne, mais la ſeule infidelité.* Et au liure de la Captiuité de Babylone, chap. du Bapteſme, *Tu vois comme l'homme Chreſtien ou baptiſé eſt riche, que meſmement voulant il ne peut perdre ſon ſalut par quelque peché que ce ſoit, ſi ce n'eſt qu'il vueille croire pour autant que nul peché ne le peut damner ſinon la ſeule incredulité.* Caluin encherit ſur ce marché au liure 3. de ſon Inſtitution chap. 19. §. 2. 4. & 6. *Où il aſſeure que nos conſciences ne ſont obligées à la loy diuine pour eſtre punies en la tranſgreſſant, ſi nous auons la foy.* Il defend le meſme pour le regard des loix

Ecclesiastiques, l. 4. c. 10. §. 1. & 2. Cela ainsi posé, où sera la crainte, qui nous doit tenir en nostre deuoir & en l'obseruance de la loy, & des bonnes œuures? De surcroist, si celuy qui est fidele, est predestiné, & ne peut iamais perdre la foy, comme ils se persuadēt, ny estre damné pour les forfaits, qui est celuy qui ne se laissera emporter à ses plaisirs? Qui est celuy qui ne se donnera du bon temps sans aucune crainte de Dieu, ne se souciant d'obeïr à ses sainctes ordonnances? Qui est celuy qui ne laschera la bride aualée pour courir à grand galop en la maison du mauuais riche, en la contrée de l'enfant prodigue, & au Magdalon de Magdelaine autrefois la Courtisane. N'est-ce pas, ie vous prie, licentier les esleuz à tout mal, comme à iuste tiltre nous leur reprochons.

3. Le sieur Ministre s'attriste, *qu'on leur fait dire, que Dieu ne donne point recompense aux bonnes œuures. Ce qui n'est pas; car nostre Religion croit que Dieu salarie les bonnes œuures, mais d'vn salaire gratuit.*

Responce. Il ne sçait & n'entend le mot de salaire qui n'est donné que pour le regard des merites, & selon le deub de iustice, & non gratuitement, Sainct Paul nous l'apprend aux Rom. 4. v. 4. *Le salaire n'est imputé de grace à celuy qui opere, mais selon le deub.* Neantmoins nous disons que nos œuures considerées en leur estoc, & comme prouenantes du seul franc-arbitre, ne peuuent meriter la vie eternelle, si elles ne sont mariées auec la grace, qui n'empesche pas que nos actions accompagnées d'icelle ne soient vrayement merites selon le deub de iustice, & dignes de guerdon, en telle sorte que si Dieu ne les remuneroit il seroit iniuste, presupposé sa promesse, & le pact par lequel il s'est obligé de dōner son Paradis à ceux qui feront

bien en S. Matth. 20. Ce que les Religionnaires n'accorderont iamais, s'ils ne veulent donner le libelle de diuorce à la Religion de leurs Anceſtres. Doncques ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on leur va reprochant qu'ils enſeignent que Dieu ne donne point de ſalaire aux bonnes œuures, leſquelles ils nient tout à plat eſtre meritoires.

4. Il adiouſte page 25. *qu'on donne à entendre que leur Religion enſeigne, que Dieu contrainct les volontez & les traine par force au mal.*

Reſponce. Il n'y a rien plus veritable ſi le Miniſtre ne faict point bande & Religion à part, & s'il s'en rapporte à ce que ſes deuanciers ont laiſſé par eſcrit: Car qu'eſt-ce trainer nos volontez, & les contraindre à mal, ſinon les y neceſſiter en telle ſorte, que nous n'y puiſſions reſiſter? Or eſt-il, que Caluin & tous les Miniſtres ne diſent pas autres choſes l.3. de ſon Inſtit. c. 23. §. 8. & 9. Vous en faites ample mention en voſtre Deſcouuerte, és pages 344. & 355. ſi ma memoire ne me trompe.

5. Du Moulin ne veut pas que nous proclamions haut & clair, *qu'ils accuſent Dieu d'iniuſtice.*

Reſp. Ce n'eſt point les arguer de calomnie, puis que Caluin a couché & laiſſé par eſcrit, l. 3. de ſon Inſtit. c. 21. §. 5. *Que Dieu ordonne les vns à la vie eternelle, les autres à eternelle damnation; ainſi ſelon la fin, à laquelle il eſt creé, l'homme eſt predeſtiné à mort ou à vie*, & au c. 23. §. 5. & 7. du meſme liure. Ie demande maintenant, ſi Dieu damne de ſa propre volonté vn homme, & le crée pour le rendre miſerable à tout iamais ſans auoir au prealable faict aucun mal, n'eſt-il pas cruel, iniuſte, le Dieu des Leſtrigons, Cannibales, & Mãmelus? C'eſt ce qui ſuit neceſſairemẽt & infailliblement de leur doctrine.

D'abondant, ſi Dieu damne les hommes, parce qu'ils ne practiquent pas ſes ordonnances, leſ-

quelles leur ſont impoſſibles, comme ils enſeignent, voire auec ſa grace, n'eſt-il pas vray, dites-le nous, du Moulin, que Dieu eſt iniuſte, & tyran? Que ſi vous repliquez que cette impuiſſance fluë du peché qu'il a commis en Adam, on le niera conformément à vos maximes & principes qui ſont, *Que le premier homme a peché, non à cauſe qu'il a voulu le peché, mais à raiſon que Dieu l'auoit ainſi ordonné*, à laquelle ordonnance l'homme n'y pouuant reſiſter, l'impuiſſance qui eſt en l'homme de ne pouuoir accomplir les commandemens diuins auec le peché, prouient de Dieu comme de ſa ſource, & non de l'homme; & partant Dieu eſt iniuſte de punir l'homme pour n'accomplir ſes commandements impoſſibles. Donc le reproche cy-deſſus n'eſt point impoſture.

6. Le Miniſtre n'a il pas bonne grace quand il veut perſuader *que les Religionnaires honorent les SS. & la Vierge Marie, comme ces meſmes Sainčts ont honorez ceux qui les ont precedez.*

Que n'a-il dit de quel honneur; Pourquoy donc Caluin ſur ſainct Luc c. 1 v.34. impugne-il la Virginité de la Vierge des Vierges? & ſur le c.2. de S. Matth. Pourquoy Beze ſouſtient-il en la 6. Theſe que Iacques André Luterien luy propoſa que Ieſus-Chriſt eſt né de Marie à la maniere des autres hommes, & que ſon enfantement a eſté ſanglant; qu'elle eſt digne de blaſme (ô bouche blaſphemante) ſur S. Luc ch.1.v.34. & c.2.v.17. & 35. Ne voila pas des beaux eloges, ne voila pas vn bel honneur, ne voila pas vn grand deuoir que luy rendent ces Meſſieurs? S'ils honorent les Saincts où ſont les mereaux & ſignes exterieurs de ceſt honneur? où ſont les feſtes ordonnées a ceſt effect? les Panegyriques & harangues à leurs los & me-

rites? les prieres offertes en odeur de suauité? Caluin entend qu'ils ne iouïssent de la fruition de la vie eternelle, iusques au grand iour du iugement, l.3. de son Instit. c. 2. §. 6. qui est vn tres-bel honneur qu'il leur faict. Ie laisse à l'escart plusieurs autres blasphemes contre eux, semez en leurs escrits comme en vn champ fertil de ciguë, & de Napel: Ce Ministre de Charenton ne pouuoit pas mieux se gaber des Religionnaires, que de dire, qu'en leur Religion on honore les Saincts.

17. Le Ministre ne veut pas que nous disions d'eux, *que pour cognoistre & discerner les liures qui sont vrayement parole de Dieu, & reigle de nostre foy, d'auec ceux qui ne le sont pas, ils ont dedans eux le tesmoignage & persuasion du S. Esprit, laquelle*, dit-il, *nous laissons aux phrenetiques.*

Resp. Les mesmes termes que nous leur allons reprochant de cest esprit particulier, sont exprimez en l'article 4. de leur Confession de foy; si bien que le niant, c'est renoncer à la creance de leur Religion.

De surplus en la section 7. pag. 27. il dict que *Dieu donne à ceux qui l'ayment & craignent la grace & esprit de discretion pour discerner la parole de Dieu, d'auec la parole des hommes, pour cognoistre ce qui est bon & salutaire.* Demandons luy ceux qui sont doüez de cest esprit de discretion: il respond en la mesme page que les Catholiques en sont priuez, à cause qu'ils iniurient les Escritures; mais eux, les seuls benits, qui ont la crainte & l'amour de Dieu empraint en la volonté. Qu'est-ce là autre chose, sinon se vanter arrogamment d'auoir vn esprit particulier? pour discerner la verité d'auec le mensonge, le vray sens de l'Escriture d'auec le faux ; & ainsi se constituer iuge de tous les differents de la Religion qui se presenteront en matiere de foy,

pourautant que ceſt eſprit emanant de Dieu,il n'a que faire de celuy des mortels qui prou ſouuẽt eſt menteur: Qu'ils ne trouuent donc eſtrange,qu'on leur reproche leur eſprit vãteu,qui eſt pluſtot l'eſprit familier du Diable, eſprit de ſchiſme & diuiſion, qu'eſprit de Dieu eſprit d'vnion & d'amour.

En outre,il proteſte en ſa Preface pag. 25.& 26. *qu'ils ne niẽt pas la toute puiſſãce de Dieu en l'Euchariſtie.*

Reſp. Si cela eſt comme il n'eſt pas, pourquoy nient-ils qu'vn meſme corps, en meſme inſtant, à ſçauoir celuy de Ieſus-Chriſt, puiſſe eſtre au Ciel & en la terre,& qu'vn corps glorieux ſoit en quelque part du mõde,par la toute puiſſance de Dieu, ſans ſes dimenſions, longueur, largeur, & eſpoiſſeur, & ſans remplir le lieu. Qu'on jette les yeux ſur le 1. blaſpheme rapporté par vous en voſtre Deſcouuerte,& on cognoiſtra les iuſtes reproches qu'on leur faict en ce ſacré myſtere.

Le Miniſtre du Moulin apres auoir repreſenté en la Preface de ſon Bouclier d'enfant, quelques erreurs que nous leurs obiectons, paſſant ſous ſilence leurs blaſphemes, & pluſieurs autres hereſies bien verifiées & inferées de leurs principes ſemez és eſcrits des premiers fondateurs de leur beniſte Religion,il fait vne anatomie du ſquelete & carcaſſe de ſa Religion touchant ſeulement quelques poincts qu'il a forgez & formez contre la creance des Catholiques pour touſiours vſer de ſupercherie & tromper ceux qui ne s'arreſtẽt qu'à ce que les Miniſtres diſent & eſcriuent, ſans faire autre inquiſition de la verité.

Noſtre Religion (pag. 27. de ſa Preface) *ne recognoiſt autre chef de l'Egliſe, que Ieſus-Chriſt, ny autre reigle de Foy que ſa parole, ny autre ſacrifice propitiatoire que ſa mort, ny autre Purgatoire que ſon ſang, ny autre merite que ſon obeïſſance.*

Resp. on luy pourroit dire le mot Castillian *nunca* s'il l'entendoit. Il est bien vray qu'il n'y a qu'vn seul chef inuisible de toute l'Eglise triomphante en Paradis & militante en terre, qui est Iesus-Christ, lequel est mieux recogneu d'vn seul Catholique que de tous les Religiõnaires en gros: mais il est faux & contre l'Escriture Saincte, que Iesus n'ait estably vn chef visible pour policer son Eglise visible, partant de ce monde, & s'en allant à son Pere, à sçauoir S. Pierre, duquel parlant Theophylacte Archeuesque de Bulgarie sur le ch. 21. de S. Iean, dit, Ἰησοῦς ἐνεχείρησε μὲν τῷ Πέτρῳ τῶν πάντων τῶν πιστῶν προστασίαν, Iesus a donné à Pierre la surintendance sur tous les fideles, ou bien comme parle auparauant luy S. Iean Chrysostome en l'hom. 1. de la Penitence, τὴν ἐπιστασίαν τῆς οἰκουμενικῆς ἐκκλησίας la surintendance sur l'Eglise esparse par tout le monde, & non seulement à S. Pierre, mais aussi à tous les successeurs de sainct Pierre, l'vn desquels, c'est le Pape Leon III. est nommé par Theodorus Studita, ἡ τῶν κεφαλῶν κεφαλὴ le chef de tous les chefs. Il est vray qu'il n'y a que la parole de Dieu qui est reigle de nostre foy entiere & totale, si par la parole nous entendons celle qui est escrite, & non escrite, ainsi que S. Paul nous enseigne en la 2. Epistre aux Thessal. 2. v. 15. & dire autrement, c'est nier la parole de Dieu, mesme celle qui est escrite.

Quant au sacrice propitiatoire nous n'en congnoissons point d'autre que sa mort, ny autre Purgatoire que son sang, ny autre merite que sõ obeïssance, si nous considerons la suffisance d'iceluy, & la vertu de nous rachepter, laquelle il luy a pleu la faire nostre, & nous l'appliquer par le sacrifice de la Messe, qui n'est pas diuers en genre au sacrifice

sanglant

ſanglant de la croix, auquel la meſme Hoſtie eſt preſentée ſur l'autel en tous les deux, comme a doctement reſpondu Monſieur l'Eueſque de Luçon en la refutation de l'Epiſtre des quatre Miniſtres de Charenton preſentée au Roy, ſect.3. chap.3. laquelle reſponce a eſté vn baillon à ces 4. Miniſtres du Moulin, Durand, Montigny, & Maiſtrezat.

Ie viens maintenant à conſiderer & examiner l'eſſence & les proprietez de la Religion Pretenduë Reformée ſelon le dire de du Moulin, à fin de deſcouurir ſes fauſſetez, ſa malice, & ſes ſtratagemes deſquels il vſe pour tromper les eſprits paurets.

C'eſt vne Religion, dit-il en la page 27. de ſa Preface, *qui veut que le peuple liſe la parole de Dieu, pource qu'elle ne craint point d'y trouuer ſa cõdamnation.* Nous diſons au contraire, que c'eſt vne Religion (où il ſeroit facile aux Huguenots d'entendre l'arreſt de leur condamnation, ſ'ils n'auoient les yeux de l'entendement pochez, & s'ils n'eſtoient parties criminelles en ceſte cauſe) qui permet au peuple de lire la parole de Dieu pour le piper & tromper, luy faiſant accroire qu'il eſt plus que ſuffiſant pour l'expoſer, & en cognoiſtre le vray ſens & intelligence moyennant qu'il ne reçoiue autre ſens que celuy que Caluin, du Moulin, & les autres Miniſtres donnent à ceſte parole. Comme ſi quelqu'vn du petit peuple vouloit expliquer ces termes, *Cecy eſt mon corps*, de la realité comme nous enſeigne le ſens litteral, ſans trope & figure; permettroit-elle au peuple la lecture de pluſieurs autres Paſſages qui nous en donnent la vraye intelligence vniformément à celle des Catholiques; comme le ch.6.v.52.de S.Iean, *Le pain, que ie vous donneray eſt ma chair*: C'eſt de ceſte ſource de laquelle toutes

les herefies fluent & decoulent abondamment.

C'eſt donc vne Religion qui ſous le drap d'or & brocatel de la parole de Dieu donne au peuple les haillons de la parole des hommes, comme remarque S.Hieroſme ſur le ch.1. aux Galates. *L'Euangile de Ieſus-Chriſt eſt faict par vne mauuaiſe interpretation l'Euangile des hommes.* Partant leur condamnation y eſt manifeſtement enregiſtrée.

C'eſt vne Religion qui faict accroire au peuple, que ſans la lecture de la Bible, difficilement on ſe peut ſauuer, Ce qui eſt tres-faux : car que dirions nous des aueugles, & de ceux qui ne peuuent lire, ou qui n'ont pas le pouuoir & l'auoir d'acheter vne Bible, ou qui n'y regarde iamais pour chercher leur ſalut. Mais s'en rapportent ſeulement à ce qn'en diſent leurs Miniſtres: C'eſt ainſi helas, qu'on prend les pauures petits oyſeaux à la pipée.

C'eſt vne Religion qui met le ieuſne ſacré en telle abſtinence volontaire, que ſans diſtinction de viande elle permet de manger indifferemment tout ce que bon leur ſemble (comme le Miniſtre, lequel au ieuſne qu'ils appellent d'Eſther, mangeoit ſeulement la moitié d'vn chapon quand il ieuſnoit par abſtinence & humilité reformée) & non pour rendre ſa chair dyſcole obeiſſante à l'eſprit, comme ont fait anciennemēt tant de grands, braues, & Saincts perſonnages qui ont tous vnanimement ſouſtenu que le ieuſne inſtitué & commandé de l'Egliſe faict en la grace de Dieu eſt meritoire & ſatisfactoire : ce que vous auez fort bien & ſçauamment monſtré en voſtre Deſcouuerte en la page 535, ſi bien me ſouuient.

C'eſt vne Religion, laquelle pour attraper les ſimples au trebuchet leur preſche tellement la fiance, qu'ils doiuent eſtre aſſeurez par certitude

de foy,qu'ils sont tous iustes deuant Dieu, & sanctifiez des le ventre de leur mere par la foy de leurs parents,tous bien heureux predestinez, sans qu'ils puissent perdre cette foy. O quelle presomption! ô le beau priuilege & preciput? lequel Dieu n'a iamais octroyé à aucun Sainct, sinon à ces Messires Benoists.

C'est vne Religion qui d'vne part asseure impudemment que le Royaume des Cieux, ne peut non plus faillir aux Huguenots, qu'à Iesus-Christ: d'autre part que par leurs pechez ils ne peuuent estre damnez, non plus que luy. Caluin l'a dicté en mesmes mots qui ne se peuuent interpreter, comme fait du Moulin de tous les esleuz en general, mais d'vn chacun en particulier: audace tres-grande, & iniure tres-insigne faicte à Iesus-Christ.

C'est vne Religion, où les hommes confessent & professent qu'ils ont souuent faict ce que Dieu à inhibé & defendu, mais en telle sorte que iamais ils ne peuuent estre punis pour les delicts & forfanteries, encore qu'ils en soient tous tarez & noircis sans auoir besoin de penitẽce, ny de crainte ou amour de Dieu; ny besoin d'en estre vrayement nettoyez ou lauez, mais couuerts & non imputez par la foy. Comme si la Passion theandrique de nostre Seigneur humainement diuine, diuinement humaine, n'auoit eu la vertu & efficace de nous entierement purger par le moyen des Sacrements, & autres expedients, qu'il a instituez en son Eglise.

C'est vne Religion qui n'a pas asseurance de la promesse de Dieu par laquelle il s'oblige & se plaige de rendre à vn chacun selon ses œuures & selon son trauail iournal, ainsi qu'il est couché en la parole de Dieu, luy mesme se rendant debiteur

de la vie eternelle à ceux qui feront bien par l'entremiſe de ſa grace.

C'eſt vne Religion, qui à la verité ne fait point d'images des Saincts pour nous remettre en memoire leurs deuotions, leurs vertus, leurs pietez, & conuier à les imiter: mais qui taſche de reformer l'hõme à l'inſtar & à l'image du Diable, rempliſſant les ames des pauures Religionnaires de toutes ſortes d'idolatrie ſpirituelle qui ſont les erreurs des hereſies condamnées par les Saincts Peres Grecs & Latins.

C'eſt vne Religion qui ne veut ny les chaſſes ny les repoſoires ny les reliques des Saincts: à ce propos l'on lit ſur le chemin de Chartres venant à Paris, vne complainte plaiſante ſous vne petite image en relief, introduite parlant.

Huguenots qui par cy paſſez,
De mal faire ne vous laſſez,
Ce petit Sainct vous faict la nique,
Il n'a ny chaſſe ny relique,
Il en a eu, vous les auez.
Priez Dieu pour les treſpaſſez.

Elle ne veut pas ſeulement les reliques ains elle les bruſle: les deuots Catholiques ne peuuent parler du corps du grãd S. Martin bruſlé par les ſuppoſts du Diable qu'ils n'en pleurent à chaudes larmes: & les Minimes lez Tours monſtrent encor auiourd'huy le corbeau & manteau de cheminée lequel eſt tout enfumé du grand feu faict lors que les Religionnaires bruſlerent le corps du Bon-homme, ainſi appelloit Louys XI. S. François de Paule.

C'eſt vne Religion qui enſeigne que tous les enfans illegitimes & baſtards ſont damnez, & auſquels on ne doit point donner le bapteſme, ce qui fuſt reſolu par les Caluiniſtes au Synode tenu l'an 1579. & auparauant au Palatinat l'an 1587. dont le

decret eſt tel, *Infantes qui ex illegitimo matrimonio naſcuntur, æternæ perditioni & damnationi obnoxij ſunt, nec per baptiſmum iuuari poſſunt.*

C'eſt vne Religion qui aſſeure que Dieu dit faux en ſes eſcritures, & que la certitude d'icelle doit eſtre appuyée ſur la perſuaſion interieure du S. Eſprit. Caluin le 1. de ſon Inſt. ch. 7. §. 12. & ch. 7. §. 4. & ſon bon diſciple Theodore ou pluſtoſt Theomague de Beze en ſes Annotations ſur S. Matth. chap. 27. v. 9.

C'eſt vne Religion qui trouue de l'erreur & de l'incertitude meſlangée auec la foy. Caluin l. 3. Inſtit. c. 2. §. 3. & l. 4. c. 2. §. 4. 7. 16. 18.

C'eſt vne Religion qui veut que les tourments des damnez ſoient dilayez iuſques au iour du grãd Iugement, & qu'il n'y aye point maintenant d'Enfer, Caluin l. 3. Inſtit. c. 25. §. 6. & l. 2. c. 16. §. 9. & ſur le 30. ch. d'Eſaïe, & ſur le 3. ch. S. Matth. v. 12.

Auec les Arriens elle aſſeure qu'il ne faut inuoquer la ſaincte Trinité, Caluin l'enſeigne en l'Epiſtre qu'il a eſcrit aux Polonnois. Que le Fils n'eſt eſſentié du Pere, & qu'il a vne autre ſubſtance que celle du Pere, qu'il n'eſt conſubſtantiel au Pere, qu'il n'eſt eſgal à ſon Pere, qu'il n'eſt abſolument tout-puiſſant comme le Pere, l. 1. Inſt. c. 13. §. 26.

Auec les Manicheans elle proteſte qu'il n'y a point de franç-arbitre, que l'homme eſt neceſſité à mal-faire en telle ſorte qu'il ne peut reſiſter, & que la loy de Dieu eſt impoſſible: hereſies refutées par les anciens, teſmoin S. Hieroſme en la Preface du dialogue contre les Pelagiens, & S. Auguſt. l. 7. de ſes Confeſſ. chap. 38.

Auec les Pelagiens elle croit que les enfans des fideles ſont ſanctifiez dés le ventre de leur mere, & partant encore qu'ils decedent ſans bapteſme ne

laiſſent d'eſtre ſauuez. Les Geleuciens & Armeniens condamnez tenoient le meſme erreur dict S. Auguſt. l. des hereſies *Ad Quod-vult-Deum*, en l'hereſie 59. & 60.

Auec les Nouatiens & Donatiſtes elle monſtre, qu'il n'y a point de Sacrement de Confirmation, & qu'il la faut fouller aux pieds, teſmoin Optat Mileuitain l. 7. contre les Donatiſtes.

Auec Berengarius elle tient qu'en la ſaincte Euchariſtie, il n'y a que figure de pain, & vin: auec les Arriens elle dit que la Confeſſion Sacramentale n'eſt point neceſſaire, Theodoret le rapporte au liure des Fables des heretiques l. 4.

Auec les Maſſiliens, Albigeois, & Cathares, elle reiette tous les Sacrements d'ordre, & dit que les Sacrements ne conferent aucune grace. S. Epiphane & S. Auguſt. au l. des hereſies, hereſie 57. Auec les Arriens elle enſeigne qu'il ne faut point dire de Meſſe pour les Treſpaſſez, S. Auguſt. au l. des hereſies c. 53.

Auec l'Empereur Iouinian elle met en meſme parallele le mariage & la Virginité. Auec les Cathares, elle impugne l'inuocation des Saincts. Auec les Feliciens & Vaudois elle dict que les images de Ieſus-Chriſt & des Saincts ſont idoles, teſmoin S. Hieroſme l. contre Vigilance : toutes leſquelles hereſies ont eſté condamnées par l'Ancienne & primitiue Egliſe, de laquelle nos benits Reformez ſe diſent eſtre hoirs & deſcendents, & tenir la meſme doctrine, ce qui eſt manifeſtement faux.

C'eſt vne Religion qui prend ſa ſource, ſon origine, & la vocation ordinaire des Albigeois & Vaudois heretiques errans és montagnes & valées du Dauphiné & Piedmont, ſelon le teſmoignage de du Moulin en ſon l. de la vocation l. 3. ch. 1. pag. 167.

C'eſt vne Religion qui enſeigne que receuant

l'eſpece du pain en la Cene on reçoit le corps, & receuant l'eſpece du vin, on reçoit le ſang de Ieſus Chriſt ſeparé du corps: notez de grace *ſeparé*, & par conſequent le corps de Ieſus Chriſt mort, où pour ſe ſeruir du mot de Beze au 2. des Actes v. 27. la charoigne de Ieſus-Chriſt.

C'eſt vne Religion qui tend les bras ouuerts aux Moines defroquez, aux Preſtres reniez, & aux Religieuſes fedifrages, coüeffant ceux-là d'vne femme, embeguinant celles-cy d'vn homme.

C'eſt vne Religion en laquelle les Huguenots ſont enſeignez par les eſcrits de leurs premiers Paſteurs, Reformateurs, & Archiminiſtres de vilipender & meſpriſer les Empereurs, Monarques, Princes & Magiſtrats, leur cracher au viſage, les reprimer, chaſſer, & depoſſeder, eſtans entachez d'impieté, d'ambition, de diſſolution, de paillardiſe, ou autres tels vices & imperfections, dequoy font foy Luther, Caluin, Beze, Melanthon, Muſcule, Bulinger, Danæus, Bucanan, Goulard, Tafin, Merlin, & autres ſans nombre.

Ils apprenuent à leur deſobeïr, ne receuoir leurs ordonnances, leur reſiſter: ne point faire trefue n'y paix auec eux non plus qu'auec Sathan, les eſchafauder, iniurier, & appeller tyrans, aueugles, menteurs, miſerables, fols, inſenſez, ennemis de Dieu, comme depuis peu à fait veoir à l'œil par leurs propres mots ſacramentaux le ſieur Bourguignon M. des Requeſtes de la Reyne, auparauãt Miniſtre.

C'eſt vne Religion finalement qui catechiſe, que tous les Roys tres-Chreſtiens depuis Clouis, iuſques à Louys XIII. que Dieu beniſſe à iamais, ont eſté ſans vraye Religion, meſchans membres de l'Antechriſt, pariures & damnez, voire meſme Louys IX. c'eſt à vous, bien-heureux S. Louys, qu'en veut cette Irreligion, vous eſtes à iamais biẽ-

heureux dedans le Ciel, voyãt le Verbe eternel face à face, & l'on vous recognoist tel par toute la terre, mesme de fresche datte le Pape Paul V. à la requisition de vostre petit neueu & grand fauory Louys XIII. vostre successeur a faict chommer par toute la France feste double de vous, & nonobstant cette Irreligion vous met en Enfer pour auoir esté de la Religion du Pape, qu'elle nomme Antechrist. Si maintenant ce grand Sainct le saint des fleurs de Lys, retournoit en terre, & interrogeoit le Ministre de Charenton du Moulin, s'il croit qu'il est en Enfer, que diroit-il?

Ie ne crois pas, Monsieur & tres-cher amy, pour le faire court & tẽdre à la fin, que le sieur du Moulin en son ame tienne sa Religion estre vraye Religion, ie ne doute nullement que dés long temps il se seroit rangé au party des Catholiques, si ce n'estoit quelque respect humain, quelque pansion du Roy de la grande Bretaigne, quelque raison d'estat qui le destourne du droict chemin que le S. Esprit le doigt de Dieu luy va monstrant interieurement: il auroit plus d'honneur plus de moyens, plus de contentement parmy nous en vn iour, qu'il n'en a eu tout le temps de sa vie parmy les Religionnaires, & apres cela la vie eternelle. Ie prie Dieu de tout mon cœur, cõme ie ne doute point que vous ne faictes, qu'il se conuertisse au bien, & puisse entonner auec le Chantre Royal Dauid, parlant à Dieu infiniment bon & misericordieux.

Tourne tes regards gratieux
Sur moy dolent & soucieux
Et me tens l'oreille propice
Seigneur, illumine mes yeux,
Qu'en la mort ie ne m'assoupisse.

F I N.



